

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 22-2020/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION

portant modification de la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 1674-2020/2-ACTS/SG du 21 février 2020,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL 2020, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : À l'article 21 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de PROMOSUD, les mots : « *Monsieur Briec FROGIER* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Lionel PAAGALUA* ».

ARTICLE 2 : À l'article 22 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) de Tina, les mots : « *Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Julien TRAN-AP* », et les mots : « *Madame Marie-Jo BARBIER* » sont remplacés par les mots : « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER* ».

ARTICLE 3 : À l'article 23 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Mwe-Ara, les mots : « *Madame Léa TRIPODI* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Julien TRAN-AP* ».

ARTICLE 4 : À l'article 34-1 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale de la Cellule économique du BTP, les mots : « *Monsieur Philippe BLAISE* » sont remplacés par les mots : « *Madame Flore ROUDAUT* ».

ARTICLE 5 : À l'article 42 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Sud Forêt, les mots : « *Monsieur Guy-Olivier CUENOT* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Lionnel BRINON* ».

ARTICLE 6 : À l'article 82 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association foyer tutorat, les mots : « *Madame Marie-Jo BARBIER* » sont remplacés par les mots : « *Madame Léa TRIPODI* ».

ARTICLE 7 : À l'article 106 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif au Comité de la caisse des écoles de Nouméa, les mots : « *Madame Léa TRIPODI* » sont remplacés par les mots : « *Madame Marie-Jo BARBIER* ».

ARTICLE 8 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.